

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'existent pas. J'ai suivi ces dernières dans cinq localités différentes et je dois dire que tout se passa partout très bien. Par exemple, je fus admis, moi le Bernois, à l'école secondaire, après examen d'entrée, alors que deux fils de conseillers communaux et la fille du président de la Commission scolaire échouèrent. Ma sœur a aussi suivi ces classes avec plaisir.

» J'ai pu, par contre, me rendre compte que, chez beaucoup de Suisses allemands, il manque la volonté d'adaptation nécessaire. Comme ils ne comprennent pas certaines traits particuliers du Vaudois, il s'ensuit les frottements inévitables, aussi bien parmi les adultes que chez les enfants...

» J'espère avoir réussi à présenter les écoles vaudoises sous un jour meilleur, comme elles le méritent, et je reste votre lecteur fidèle. »

» *Un Bernois qui aime le pays welche.* »

* * *

Cette lettre nous fait plaisir en apportant le son de cloche que nous espérons. Inutile d'ajouter des commentaires et considérons comme classée cette giboulée d'outre-Sarine.

L. Cz.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Postes au concours **jusqu'au 17 avril**, à 17 heures :

Instituteurs primaire supérieur : Baulmes, Combremont-le-Petit, Corcelles près Payerne, L'Abbaye, Bière.

Instituteurs : Allaman, L'Orient, Moiry, Montmagny, Pampigny.

Maîtresse ménagère : Moudon.

Institutrices : Avenches, Cerniaz, Chesalles sur Moudon, Fey, Granges-Marnand, Gressy, Baulmes.

Semi-enfantine : Bière, Trey.

Travaux à l'aiguille : Chessel, Moiry, Duillier (pour chaque poste 6 heures hebdomadaires).

Jusqu'au 21 avril, à 17 heures :

Instituteur primaire supérieur : Ormont-Dessous (Sépey).

Instituteurs : Treycovagnes, Vallorbe.

Travaux à l'aiguille : Saint-Cergue, Vich (6 heures hebdomadaires).

Jusqu'au 28 avril, à 17 heures :

Institutrices : Sergey, Châtillens.

Travaux à l'aiguille : Orny (6 h.).

Jusqu'au 5 mai, à 17 heures :

Instituteurs : Payerne (Hameaux) ; Yverdon.

Institutrice : Cossonay.

Travaux à l'aiguille : Les Clées (6 h.).

RETRAITES CANTONALES

Il nous paraît intéressant de mettre sous les yeux des collègues certains renseignements concernant les diverses caisses de retraites officielles existant à l'heure actuelle. Le principe de la retraite s'est étendu progressivement jusqu'à englober la majeure partie des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat.

Ont été mis successivement au bénéfice d'une pension :

en 1805, les pasteurs ;

1809, les gendarmes ;

- 1882, les professeurs à l'Académie et les maîtres secondaires ;
- 1888, les veuves et orphelins de gendarmes ;
- 1889, les instituteurs et institutrices ;
- 1896, le personnel de la police de sûreté ;
- 1906, les fonctionnaires de l'administration centrale ;
- 1920, extension aux magistrats et employés du Registre foncier, aux greffes de tribunaux, aux offices de poursuites et faillites, au secrétariat des commissions d'impôts de Lausanne et Vevey ;
- 1920, caisse de retraite spéciale pour les cantonniers de l'Etat ;
- 1930, les membres du Conseil d'Etat et les juges cantonaux ;
- 1927, le procureur général et les présidents de tribunaux ;
les ouvriers et employés des services publics (Cery, hôpital) ;
- 1933, les préfets ;
- 1934, le personnel de l'Ecole de fromagerie de Moudon.

* * *

Examinons maintenant les diverses caisses instituées au point de vue des prestations de leurs membres et des avantages qu'elles leur offrent.

1° Les magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat paient le 6 % de leur traitement (7-8 % suivant l'âge au moment de l'entrée) et en reçoivent le 65 % après 30 ans d'affiliation.

2° Le corps enseignant et pastoral paie le 7 % et laisse à la caisse toute nouvelle augmentation pendant 6 mois.

3° Les cantonniers paient le 5 % ; retraite du 60 % après 30 ans.

4° Le personnel des services publics est affilié aux Retraites populaires ; cotisation de 60 à 240 fr. et rente entre 50 et 65 ans, suivant le poste occupé.

Dans toutes ces caisses, l'Etat a versé régulièrement un subside égal aux prestations du bénéficiaire. Je ne reviens pas sur les conditions particulières de la caisse des magistrats qui ne reçoit plus ce subside cette année.

* * *

Les gendarmes et la police de sûreté ne paient rien et reçoivent après 33 ans de service le 66 % de leur traitement ; ils émargent donc directement au budget pour leur retraite personnelle, mais ils paient un pour cent pour celle de leurs veuves et orphelins.

N'ont rien payé non plus de 1920 à 1933, le Conseil d'Etat et les juges cantonaux ; ils ont tiré pendant ce temps une retraite montant jusqu'au 50 % du traitement (2 ½ % par année de service). Le premier préfet retraité le fut en 1933, sans prestations antérieures.

* * *

Depuis 1934, les conseillers d'Etat, les juges cantonaux, les préfets, les présidents de tribunaux de district, le procureur général paient un 6 % et reçoivent en retour une rente s'élevant jusqu'au 55 % après 12 ans de service pour les uns — au 65 % après 16 ans pour les juges et les conseillers d'Etat. Il est évident que nous ne pouvons pas donner par le menu toutes les modalités accessoires concernant l'invalidité, les années de service, tout ceci étant inclus dans lois et règlements.

* * *

Notons pour terminer que les receveurs et employés des recettes réclament depuis 18 ans leur affiliation aux retraites officielles. Fonctionnaires hybrides

relevant du fisc, du Crédit foncier, de l'Etat et des communes, ils n'ont pas réussi jusqu'à maintenant à intéresser l'Etat au problème de leurs vieux jours, ce qui paraît être une injustice.

* * *

Enfin, pour clore cette mise au point de 1935, relevons que seul le *corps enseignant et pastoral*, pâtissant d'une mauvaise mise sur pied de la caisse actuelle en 1922, subit pour l'année courante une retenue de 10 % sur les retraites (sauf exonérations).

L. Cz.

NEUCHÂTEL

LES PROPOS D'UN PAYSAN

Dans le *Bulletin* du 28 mars, j'ai donné un passage d'une correspondance signée H. M. et parue dans *l'Effort* du 27 février. Il vaut la peine d'en faire connaître le texte complet aux lecteurs de notre organe, car ce morceau met à nu les sentiments intimes de l'homme de la terre à l'égard du serviteur de l'Etat. L'auteur ne saurait être que le trop célèbre agriculteur des Ponts qui, depuis quinze ans, se multiplie pour faire baisser nos salaires. On reconnaît ses arguments favoris avec l'invariable conclusion que nous sommes la ruine des finances publiques. Jugez plutôt :

La Société pédagogique proteste contre le projet du Conseil d'Etat concernant la baisse des salaires.

Quelle est leur situation actuelle ?

Nos braves instituteurs et institutrices sont au bénéfice de l'échelle des traitements et salaires qui a été votée par la loi dite de stabilisation de 1921. Jusqu'à cette date et tout au cours des années de guerre et de vie chère, des suppléments de salaires proportionnés à l'augmentation des prix leur furent versés sous le nom d'allocations de renchérissement.

Or, à la suite d'habiles manœuvres électorales, les fonctionnaires réussirent à faire voter la loi, alors que l'index du prix de la vie s'élevait au chiffre de 200 % d'avant-guerre. Il eût semblé prudent, dans la fixation des nouveaux traitements, de ne dépasser en aucun cas cette marge.

Cependant le Grand Conseil, harcelé par les représentants des fonctionnaires, finit par accepter de stabiliser les salaires, en les portant de 100 à 200, 250, 300 et même, grâce à l'échelle établie, jusqu'à 320 % dans certains cas. En résumé, l'augmentation des dépenses générales à la charge du canton a été de 260, pour 100 en 1914. Or, comme chacun le sait, le niveau des prix de la vie n'a cessé jusqu'en 1935 de s'abaisser pour atteindre, d'après le rapport de l'Office fédéral de l'industrie et du travail, le chiffre de 128 %. Donc, les fonctionnaires, à part les nombreux « sacrifices » qui leur ont été demandés, consistant en baisses de salaires du montant de 4 à 5 %, ont effectivement touché des augmentations se montant à 160 %. En plus, ils n'ont pas été sans profiter, comme chacun des consommateurs, des baisses énormes survenues depuis 1921 et qui ont atteint en moyenne le 36 %.

A ce sujet, il faut constater l'inconcevable illogisme de ceux qui, après avoir exigé justement des allocations de renchérissement tout au cours de la guerre, se sont farouchement opposés à reconnaître l'obligation de réduire les salaires au fur et à mesure que baissaient les prix.

S'il avait voulu être logique, ce n'est pas une baisse de traitements du 15 %

en moyenne que le Conseil d'Etat aurait proposée, mais celle qui correspond au niveau actuel du prix de la vie du montant de 35 %.

Dans tous les cas, l'on ne se hasarde pas à se trouver démenti par la suite, en affirmant que le projet du gouvernement est absolument incapable d'arrêter la faillite du pays.

Nous n'ignorons pas que le corps enseignant ne veut plus accepter de comparaison entre ses salaires actuels et ceux qu'il touchait jusqu'en 1914. Pourtant, alors comme aujourd'hui, 10, 20, 30 postulants se trouvaient régulièrement inscrits pour une seule classe à repourvoir.

C'est que deux à trois mois de vacances, avec salaires payés, ne sont pas accordés à tous les ouvriers de l'industrie.

Et puis, il ne faut pas oublier que les fonctionnaires n'ont aucun capital engagé et ne portent pas de responsabilités.

Enfin, avantage rare, aucun employé ne dépense un sou en pratiquant sa profession.

Les fonctionnaires des bureaux sont confortablement logés et pourvus aux frais de l'Etat du nécessaire. Les membres du corps enseignant passent quelques heures dans des classes où leur travail, payé à raison de 5, 6, 7, 8 et 9 francs l'heure, ne leur a pas coûté la fourniture d'un seul livre, cahier, papier ou encre. Les gendarmes sont équipés de la tête aux pieds, aux frais de la Princesse, même au moment où elle est à fond de cale, ce qui ne les empêche pas d'encaisser, en plus de leurs salaires princiers, de nombreuses indemnités de déplacements. Enfin, les cantonniers reçoivent gratuitement entre leurs mains : manteaux, piochards, pelles, rablais, balais et jusqu'à la ficelle tendue au bord de leurs routes.

En résumé, et contrairement à ce qu'ils prétendent, les salariés des services publics, employés fédéraux, cantonaux, trams, chemins de fer privés ou autres, forment la classe de la population dont les besoins comme consommateurs sont de beaucoup les plus réduits. Nul ne conteste que les fonctionnaires ne soient d'excellents clients pour les coopératives, boucheries et certains négociants.

Cependant, si les artisans et fabricants de machines de toutes espèces n'avaient qu'eux pour vivre, il y a beau temps que mécaniciens, maréchaux, charrons, selliers, charpentiers, etc., etc., auraient fermé boutique.

Et que penser, lorsque le simple cantonnier ou gendarme, avec leurs salaires de 300 et même 400 francs par mois, brassent à pleines mains les pièces de cent sous, pendant que des milliers de paysans, après avoir dépensé pour l'achat de leurs domaines, le bétail et matériel indispensable, des sommes énormes, n'ont, eux, pour récompense de leur travail, ininterrompu, que des gains insignifiants, sinon nuls.

Mais, ce qui est plus odieux encore, c'est que ce sont ceux qui ont le plus de peine et le moins de ressources qui sont de plus en plus pressurés par des charges fiscales écrasantes, provoquées précisément par les salaires démesurés. Il faut coûte que coûte, rendre au peuple le pouvoir d'achat proportionné à ses besoins, et l'on y arrivera, non en augmentant celui des employés comme on l'a fait jusqu'à ce jour, mais bien en diminuant le montant des impôts de tous les services publics.

Or, le seul et unique moyen à la disposition des citoyens contribuables consiste à obliger le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à supprimer sans retard le destructeur principal des finances du canton de Neuchâtel, et qui porte le nom de « loi de stabilisation des traitements et salaires des fonctionnaires et employés de l'Etat ».

sig. H. M.

* * *

Quoique la maison Meylan and Co ait retapé son boniment, c'est toujours, en définitive, pour offrir sa même camelote, je veux dire cette initiative tant de fois projetée qui mettrait enfin le Grand Conseil en demeure d'abroger la « loi de stabilisation » votée en 1921. Or, c'est chose faite depuis le 13 mars, et le funèbre initiateur des Ponts peut, une fois de plus, plier bagages. Il ne s'est même pas aperçu qu'en 1927, on avait modifié le régime de ces cantonniers et gendarmes qui « brassent à pleines mains les pièces de cent sous ». Il paraît ignorer aussi l'échelle de février 1935 appliquée à tous les nouveaux fonctionnaires et membres du corps enseignant. Ces lacunes sont impardonnables pour qui s'érige en censeur des affaires publiques.

Mais les scrupules et le bon sens n'embarrassent pas l'agité de nos hautes tourbières. Son dernier prospectus fourmille d'erreurs et d'absurdités ; la place me fait défaut pour tout relever. Prenons quelques points.

Nos « *braves* » institutrices ne sont jamais arrivées aux taux de l'heure indiqués ci-dessus. En prenant pour base de rétribution l'échelle de 1921 sans aucune retenue, on obtient un gain de 2 fr. 60 à 3 fr. 80 par heure de leçon. Pour nos « *braves* » instituteurs, le gain est compris entre 3 fr. 10 et 5 fr. 70. Ces chiffres devraient, pour correspondre à la réalité, être diminués en raison des réductions opérées pendant les années 1923 à 1928 et 1933 à 1935.

Il est faux de prétendre que l'augmentation des « *dépenses générales du canton a été de 260 % en 1914* ». Le montant de ces dépenses, qui était de 6 500 000 fr. en 1913, a augmenté de 100 000 fr. en 1914, soit du 1,5 %. Si notre éminent tourbier a voulu parler de l'année 1921, son taux est encore faux. En 1920, l'Etat a dépensé 11 700 000 fr. pour 16 200 000 fr. en 1921 ; augmentation : 145 %. Quant aux « *habiles manœuvres électorales* » qui auraient fait éclore la loi de 1921, elles n'existent que dans l'imagination du signor Meylan.

Nous avons, en effet, comme tout le monde, bénéficié de la baisse du coût de la vie ; mais nous avons subi aussi les augmentations énormes qui ont frappé en particulier les produits alimentaires pendant la période de guerre sans que les allocations de renchérissement suivissent une marche parallèle. Au cours de cette période, les paysans nageaient dans l'abondance, amortissaient leurs dettes, tandis que les fonctionnaires serraient la ceinture et contractaient des dettes. Tout cela est déjà oublié par l'agitateur qui nous occupe et ses congénères. Il oublie, de plus, que les traitements d'avant 1914 étaient si dérisoires pour le corps enseignant primaire, en particulier, qu'il a fallu d'abord opérer leur redressement, puis greffer là-dessus une augmentation qui, en 1921, était inférieure à l'index du coût de la vie ; cela, pour éviter une revision trop rapprochée de l'échelle. Toute comparaison entre la situation de 1914 et celle d'aujourd'hui est donc entachée d'erreur.

Brouillé avec les chiffres, avec les dates, le chef de la firme Meylan and Co est brouillé au surplus avec le bon sens quand il déclare que les fonctionnaires n'ont « *aucun capital engagé, et ne portent pas de responsabilités* ». Les dépenses occasionnées par les études constituent un capital et il n'est point de travailleur sans responsabilité. Nous avons justement, au chef-lieu, une réclamation en cours pour de gros dommages-intérêts, conséquence d'un accident survenu au cours d'une leçon. Puis il y a la responsabilité morale, mais cela ne compte pas aux yeux d'un matérialiste de l'espèce de notre tourbier.

On pourrait croire d'après lui que si le canton s'avance vers la ruine, c'est

à cause de nos traitements. A-t-il oublié ou feint-il d'ignorer le chômage, le sauvetage de la Caisse d'épargne et le fiasco de la Banque cantonale ? Il serait honnête de sa part de présenter les choses sous leur vrai jour ou de se taire.

Notre marchand de referendums martyrise encore la vérité quand il prétend que « *ce sont ceux qui ont le plus de peine et le moins de ressources qui sont de plus en plus pressurés* ». Le contraire est vrai puisque ce sont surtout les catégories supérieures de contribuables qui supporteront le poids des nouveaux tarifs fiscaux établis dans la session parlementaire du 13 mars dernier. Et on a tout lieu de croire que c'est précisément parmi ces gros contribuables que se recrutent ceux qui viennent de mettre en marche la machine référendaire. Tenez pour certain, du reste, qu'on verra au volant le funèbre personnage qui est ici en cause.

Les autres points de son pitoyable réquisitoire ne sont plus du domaine de l'erreur ; c'est un effondrement de la raison ; ne nous y attardons pas. Les « *salaires princiers* » des gendarmes, la « *ficelle* » du cantonnier, le « *papier et l'encre* » du corps enseignant, la « *fermeture des boutiques des charrons* », tout cela, ce sont des perles de grand prix et nous voulons nous borner à admirer l'être d'où elles sont issues.

Puisque nous allons peut-être au-devant d'une votation sur les mesures financières prises par le Grand Conseil, il faut nous tenir sur nos gardes et empêcher la propagation des erreurs et des vilénies qui grouillent dans les propos de notre célébrité des Ponts. Rappelons qu'il a malheureusement un crédit trop facile dans le monde paysan et dans certains milieux politiques.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS

AU B. I. T.

Extraits des Rapports publiés récemment par le B. I. T.

Des délégués des grandes *organisations de fonctionnaires* se sont réunis les 10 et 11 février 1936 au Bureau International du Travail pour examiner la documentation préparée par le Bureau sur un certain nombre de questions concernant le personnel des administrations et services publics.

L'ordre du jour comportait les questions suivantes : La réglementation des cumuls d'emplois et de rémunérations dans les administrations et services publics ; la réglementation des conditions de travail et le mouvement professionnel des fonctionnaires en 1935 ; l'emploi des femmes dans les administrations publiques ; la structure des organisations professionnelles et leur régime juridique ; la durée du travail dans les postes, télégraphes et téléphones.

Parmi les résolutions adoptées par le Bureau, nous relevons les suivantes :

Conditions de travail des fonctionnaires. La réunion consultative des fonctionnaires, après examen de l'exposé documentaire établi par le B. I. T. sur la réglementation des conditions de travail du personnel des administrations et services publics, constate que l'année 1935 a été caractérisée par deux tendances opposées, l'une orientée vers le *redressement partiel ou complet* des traitements et salaires et le rétablissement des conditions normales de nomination, d'avancement et d'augmentation ; l'autre dirigée vers de nouvelles *restrictions* : réduction des salaires, suppression de postes, prolongation des délais d'avancement, diminution des pensions de retraite, etc.

Le *redressement* des conditions sociales des fonctionnaires a été réalisé notamment en Afrique du Sud, en Australie dans le Queensland, au Canada, en Esthonie, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Tchécoslovaquie.

Dans les pays scandinaves qui paraissent connaître une période de prospérité relative, les organisations professionnelles de fonctionnaires ont noté avec satisfaction une tendance générale à l'amélioration des conditions de salaire et de travail des fonctionnaires, notamment des agents des P. T. T.

L'orientation inverse — *restriction* — n'est pas moins marquée. Pour ne point compromettre les résultats de leurs efforts dans la voie de la déflation, les gouvernements de divers Etats ont imposé au personnel des services publics des sacrifices parfois très lourds. Ce fut notamment le cas en Espagne, en France, aux Pays-Bas et en Suisse.

Considérant que les nouveaux sacrifices imposés aux fonctionnaires dans certains pays n'ont eu aucun résultat favorable sur la situation générale, qu'ils ont contribué au contraire à l'aggravation de la crise en diminuant le pouvoir d'achat et de consommation d'une grande masse de travailleurs, la Réunion consultative demande au B. I. T. de promouvoir, par les voies qui paraîtront les plus opportunes, toutes les mesures qui, rentrant dans sa compétence, sont susceptibles de favoriser la reprise générale des affaires, ce qui permettra de prendre en considération la situation très pénible dans laquelle se trouvent les fonctionnaires dans un certain nombre de pays...

Emploi des femmes dans les administrations publiques. La Réunion consultative des fonctionnaires, après avoir pris connaissance d'un rapport du B. I. T. concernant l'emploi des femmes dans les administrations publiques et portant sur les points suivants : accès aux fonctions administratives, avancement dans la hiérarchie des fonctions administratives, égalité ou inégalité des salaires des fonctionnaires des deux sexes, conservation du poste au mariage ou démission forcée, résidence des fonctionnaires mariées, congés de maternité et autres avantages pouvant être accordés aux fonctionnaires mères de famille, âge de la retraite, émet le vœu :

Que les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes quant à l'accès aux fonctions administratives, quant à l'avancement dans la hiérarchie et quant à la rémunération dans toutes les fonctions, selon le principe : « A travail égal, salaire égal », consacré par l'art. 14 de la Constitution de l'Organisation internationale du travail.

La question de *l'adaptation des organisations professionnelles des fonctionnaires aux nouveaux régimes politiques* a largement dominé en Allemagne comme en Autriche tout le mouvement social des fonctionnaires (la situation dans ces deux pays a fait l'objet d'une étude spéciale). Dans ces deux Etats, l'année 1935 a été caractérisée par l'organisation et la mise au point des nouvelles institutions. Ces organisations, du point de vue de leur structure générale et de leur régime juridique, tendent à placer les fonctions publiques sous le contrôle direct des gouvernements. Au demeurant, l'action des nouvelles organisations de fonctionnaires a pris dans ces deux Etats surtout un caractère patriotique, éducatif et d'entr'aide. En Allemagne notamment, l'action d'entr'aide sociale déployée par l'Union nationale des fonctionnaires allemands (Reichsbund) a accusé un certain développement. Les principales initiatives prises en 1935 par cette dernière institution tendent à l'organisation de stations climatiques de cure et de repos, ainsi qu'à la collaboration avec le Front du Travail aux œuvres populaires, parmi lesquelles celle du Secours d'hiver occupe la première place...

Feuille mensuelle d'Information de la F. I. A. I.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE CARNET DE L'INSTITUTEUR

A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE DANS LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

(Voir *Educateur* du 18 avril)

Quelles pauvres écoles que celles où les jeunes enfants, les tout jeunes même de l'école enfantine, passaient leur journée entre un syllabaire, une ardoise et un cahier d'écriture, jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'annoncer des mots et des phrases ! Heureusement, elles étaient rares, car les anciennes maîtresses avaient aussi bien que celles d'aujourd'hui le goût de leur vocation et une réelle affection pour les « petits » confiés à leur surveillance et à leur direction éducative. Et avec du goût et de l'amour, les choses les plus adustes peuvent devenir attrayantes, et les exercices les plus fastidieux prendre des allures de jeux.

Un peu de lecture, un peu d'écriture, un peu de calcul : la connaissance parfaite du « livret » surtout, n'est-ce pas assez pour des écoliers de six à sept ans ? entendait-on répéter autrefois par nombre de « bonnes âmes ». Quelques récitation de poésies et de textes bibliques représentaient la part de l'idéal, si l'on peut assimiler à cette perfection ce qui n'était souvent que de pauvres ânonnages. Notre système d'examens tronqués et étriés ne pousse-t-il pas lui-même à revenir sur cette voie, qui pour être étroite, n'en est pas des plus excellentes ?

C'est bien assez pour des petits !... Oui, si l'instruction qui leur est dispensée ne doit se mesurer qu'à la plus ou moins grande habileté à déchiffrer d'un ton uniforme des phrases déjà lues cent fois ; à débiter comme un phonographe quelque historiette rimée ; à répliquer du tac au tac à un expert bienveillant et malicieux que six fois un font six et six fois zéro, zéro.

Mais ce n'est pas assez si l'on veut développer ces deux dons précieux qui existent à l'état latent chez tous les enfants : l'esprit d'observation et le goût du joyeux babil, en même temps que faire l'éducation du cœur.

Il est vrai que ces choses-là ne se peuvent mesurer ni avec l'échelle de 5, ni avec celle de 10 ; c'est peut-être pour cela qu'on paraît s'en préoccuper moins que de préparer des réponses nettes et précises parce que stéréotypées. Que de mal a déjà fait à l'enseignement l'idée que l'on peut jauger ses résultats chez le jeune enfant par la plus ou moins grande capacité de sa mémoire, ou par son aptitude à pratiquer le psittacisme.

Quand on a construit les fondements d'une maison jusqu'à fleur de terre, peut-on, par un examen superficiel du pan de mur qui dépasse le sol, juger de leur profondeur et de leur solidité ? Peut-on savoir, à première vue, quand rien encore n'a été édifié dessus, quelle en sera la capacité de résistance et de durée ? Il en est de même de l'appréciation des résultats de la première éducation intellectuelle. Tout d'abord, le travail caché, puis peu apparent des fondations. Plus on y consacrerait de temps et mieux cela vaudrait, à condition qu'on travaille intelligemment et sans relâche. Ensuite, on pourra bâtir dessus avec assurance. Et l'édifice présentera à la fois de belles qualités de solidité et d'harmonie.

Idéal magnifique vers lequel il vaut la peine de tendre sans cesse, ou décevant mirage qui ne laissera en fin de compte que déception et fatigue ? A chaque maître de répondre pour lui-même.

INFORMATIONS**JOUR DES MÈRES**

(10 mai 1936.)

C'est entendu : le Jour des mères devrait être célébré 365 fois par an ! Il n'est cependant pas inutile de rappeler au moins une fois par an tout ce que l'on doit à sa mère. Tel est le sens de cette Fête des mères, venue d'Amérique après la guerre, introduite chez nous par les Unions chrétiennes et reprise par les ligues Pro familia. L'école peut s'y associer de plusieurs manières, notamment de la façon suivante : dans la semaine du 3 au 10 mai, choisir comme morceaux de lecture, de récitation ou de dictée, un ou deux textes évoquant l'amour maternel, la piété filiale, la famille¹ ; le samedi 9 mai, les maîtres peuvent rappeler aux enfants que la Fête des mères est une occasion de témoigner une fois de plus sa reconnaissance et son amour à celle qui nous aura le plus aimé en ce monde.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

Dans l'*Educateur* du 22 février dernier, l'un des correspondants qui ont exposé leurs idées sur ce sujet : *D'un nouveau devoir de l'école*, terminait son article par ces mots : « Partisan de l'école laïque, je n'en pense pas moins que celle-ci, aveuglée par ses revendications de liberté, s'est discréditée en reléguant au second plan le problème de l'éducation morale. Ce n'est d'ailleurs pas entièrement sa faute, car on peut se demander si elle dispose des moyens nécessaires pour remplir cet impérieux devoir ». Et M. Uldry souhaite qu'on apporte à ce problème des solutions pratiques.

C'est précisément ce que tentera de faire la Société évangélique d'éducation dans sa séance du 2 mai prochain, à 14 h. 30, au Palais de Rumine, Auditoire XV.

Deux collègues, Mlle Bissat et M. Leyvraz, qui ont mis au premier plan de leurs préoccupations l'éducation morale de leurs élèves, la formation de leur caractère, exposeront leurs expériences. Un entretien suivra, au cours duquel chacun pourra apporter ses propres observations. Cette mise en commun des expériences faites pourra suggérer d'utiles idées aux nombreux éducateurs qui, d'accord avec M. Uldry et d'autres correspondants, sentent qu'un effort plus grand doit être tenté par l'école pour aider à la rénovation spirituelle et morale nécessaire.

La séance débutera par une courte Etude biblique donnée par M. A. Lavanchy, pasteur.

Que chaque membre du corps enseignant se sente cordialement invité par ce communiqué.

LE COMITÉ.

LE VII^e CONGRÈS INTERNATIONAL D'ÉDUCATION NOUVELLE

Ce Congrès aura lieu à Cheltenham, en Angleterre, du 31 juillet au 14 août. Thème : « L'éducation dans une société libre ». Cinquante pays seront représentés. Sir Percy Nunn, de l'Université de Londres, présidera. Les vice-présidents du Congrès sont MM. Pierre Bovet (Genève), Paul Langevin (Paris) et le poète

¹ Voir l'anthologie *Le livre d'or de la mère*, par Camille Schneider, en vente à H. S. M., Grand-Pont 2, Lausanne, 2 fr. 75 franco, moins 5 % de rabais au corps enseignant.

Rabindranath Tagore (Santiniketan). Une série de conférences est prévue : une chaque matin. Le soir : différents cours théoriques et pratiques et des réunions de discussions ; en outre, exposition internationale d'arts et métiers en rapport avec l'école, séances de rythmique, cinéma, théâtre, excursions. Prix réduits. De Suisse, on annonce la participation de plusieurs éducateurs de renom parmi lesquels M. Willy Schohaus, président de la Section suisse de la ligue, M. Ad. Ferrière, etc. Informations et inscriptions auprès de Miss Clara Soper, 29, Tavistock Square, Londres W. C. I., ou au B. I. E., à Genève.

LE COIN DU FRANÇAIS

LA QUESTION NE SERA PAS POSÉE

C'était le mot préféré de certain président de Cour d'assises lors d'un procès qui fit grand bruit il y a bientôt quarante ans, et son suprême refuge chaque fois qu'un témoin était pressé de questions indiscrettes ou insidieuses par l'avocat de la défense.

La question ne sera donc pas posée s'il est loisible ou non de continuer à appeler *tâches* les devoirs scolaires, ou les *devoirs*, tout court, donnés à faire à domicile. Il est vrai que les maîtres primaires en imposent de moins en moins de ces travaux personnels, et de ces préparations souvent inintelligentes, parfois abêtissantes. En sorte que la question : *tâches* ou *devoirs* ?... n'aura, dans un avenir très rapproché, plus même l'occasion de se poser. Inutile d'insister en effet : ce ne serait que vain ergotage et place perdue. Une place qui peut être utilisée beaucoup plus avantageusement pour les verdicts sans appel de la *vérité*, mobilisée pour assurer le triomphe de ses idées personnelles, ou de ses préventions. Cependant la question demeure néanmoins posée au point de vue général. La question de savoir si la langue française peut continuer à s'enrichir, à s'affiner, à gagner en netteté et en précision par des applications adéquates de termes particuliers pour remplacer des termes généraux employés à toutes fins. Par l'introduction aussi dans le cercle familial de néologismes de bonne souche et de bonne mine, en attendant patiemment pour eux la consécration des officiers d'état civil de la langue, qui sont d'un rang plus élevé que des officiers d'Académie.

Et si ces néologismes ne sont à tout prendre que de bons vieux provincialismes, mériteraient-ils un accueil plus dédaigneux que celui qu'on réserve aux articles snobinesques d'importation étrangère ?

Parmi ces provincialismes de chez nous, il en est un qui est déjà en train de conquérir sans bruit son droit de cité, avec un certain nombre d'autres. C'est celui que notre vieil inspecteur scolaire voulait bannir du langage de ses écoliers, l'expression *gicler*, pour dire : *rejaillir*.

Rejaillir en éclaboussant, dit le Larousse, qui accueille ce terme parce qu'il est d'un usage courant en France depuis très longtemps. En prétendant le remplacer par *asperger*, notre inspecteur lui attribuait à peu près le même sens. Mais consultez donc W. Pierrehumbert aux trois articles *gicle*, *giclée* et *gicler* et vous vous rendrez compte de l'extraordinaire richesse d'expression contenue dans ces authentiques rejetons de la racine latine dont le français officiel n'a voulu garder que le mot *jet*. Et pourtant ce dernier est bien incapable de dire tout ce que veut dire en langage populaire le mot *giclée*, tout comme *jaillir* ou *éclabousser* ne sauraient remplacer absolument le verbe, hautement imitatif

gicler, que l'on devrait écrire plutôt : *jieler*. C'est d'ailleurs ainsi que plusieurs écrivains du terroir ont transcrit cette onomatopée de bon aloi.

Chicanerons-nous donc nos écoliers, au nom des oracles de l'Académie, lorsqu'emportés par l'ardeur du récit ils se serviront de l'un ou de l'autre de ces trois frères « du même sang » que les cousins estampillés ? Ou que, laissant pointer le bout de l'oreille de leur naissante personnalité, ils se permettront de glisser *giclée* et *gicler* dans une composition de leur cru ? Et combien d'autres cas nous pourrions citer qui démontrent jusqu'à l'évidence, en passant par le bon sens, que la question peut toujours être posée ! *Un maître d'école.*

VOCABLES PÉRIMÉS

Réflexions de M. Paul Léon, membre de l'Institut de France, commissaire général adjoint de l'Exposition de 1937 :

« Pour notre vie domestique, les conquêtes et les bienfaits dus à la force électrique ne sont plus à dénombrer. Que d'expressions, aujourd'hui, n'ont plus de sens et combien le dictionnaire de l'Académie française a restreint son vocabulaire à mesure que s'étend celui de l'Académie des sciences : remplir le coffre à bois, monter le charbon, faire les feux, allumer les lampes, que de vocables périmés ! D'autres les rejoindront bientôt : nettoyer la vaisselle, épilucher les légumes, balayer les chambres, cirer les planchers, chauffer le linge, rafraîchir les boissons. Au brouhaha, à l'affairement, aux discussions quotidiennes entre maîtres et domestiques, succède la manœuvre précise, anonyme, silencieuse des leviers et des manettes. On songe à la définition que donnent de la maison certains architectes modernes, savoir : une machine à habiter. » *(Electro-correspondance, janvier 1936.)*

PRACTIQUE

LA FORME DES MINUSCULES DANS L'ÉCRITURE COURANTE ¹

Précédemment, nous avons constaté que les trois qualités essentielles d'une écriture courante étaient la **lisibilité**, la **régularité** et la **rapidité**. Après avoir montré comment l'école peut développer les deux premières, il nous reste à examiner la question de la **rapidité**. Question fort controversée et difficile à résoudre, car les points de vue sont très différents, même chez les réformateurs. Les uns attribuent une grande importance à la rapidité ; d'autres estiment que l'école doit soigner avant tout la lisibilité.

Et pourtant c'est bien le point de vue de la **rapidité** qui préoccupe le plus les milieux commerçants. Si, après l'introduction de la réforme, le public se rend compte que la nouvelle écriture est plus lente que l'ancienne, même de très peu, une réaction se produira inmanquablement, et alors toute la question devra être de nouveau étudiée. Ce serait comme si un projet de loi échouait devant les électeurs ! Cette éventualité n'est nullement chimérique puisqu'elle s'est déjà produite dans un canton suisse.

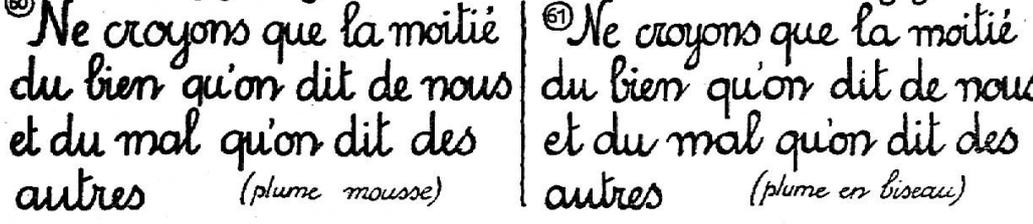
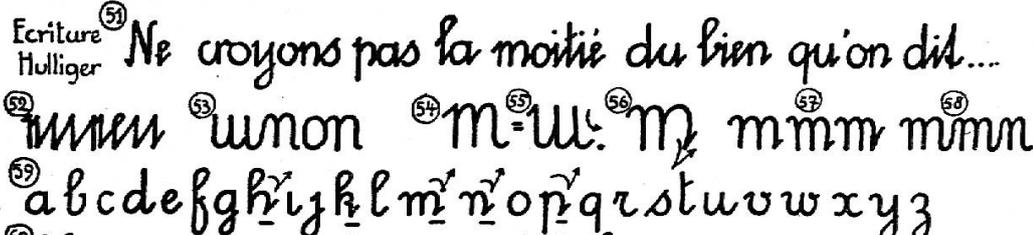
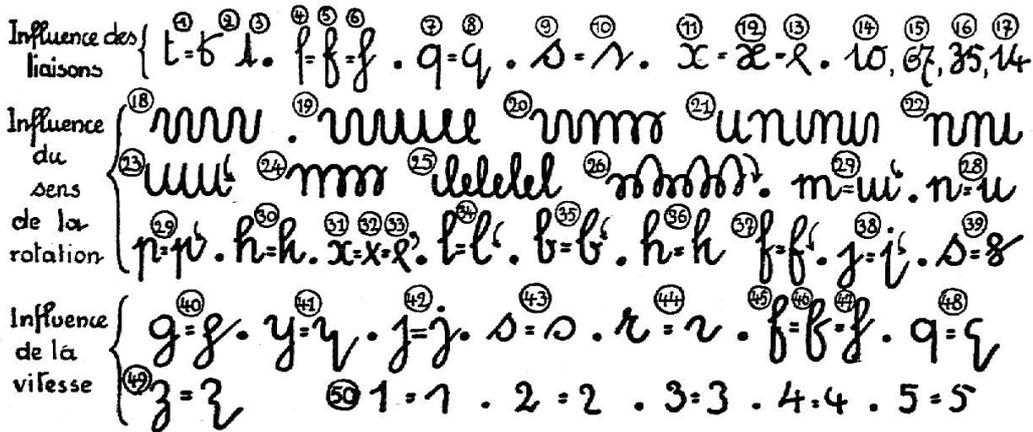
Il s'agit donc d'étudier soigneusement cette question de la rapidité dans l'écriture. C'est pour aider à la résoudre que nous avons procédé à de nom-

¹ Nous rappelons la conférence annoncée dans notre dernier numéro sur *La réforme de l'écriture*, ce jour même, samedi 25 avril, à l'École normale, Lausanne. (Réd.)

breuses expériences sur la forme des lettres et leurs déformations. Ces études nous ont amené aux conclusions suivantes :

La rapidité dépend à la fois des *liaisons*, du *sens des courbes* et de la *forme des lettres*.

1. **Les liaisons.** Pour qu'une écriture soit rapide tout en restant lisible, il faut que les lettres d'un même mot soient le plus possible liées. Toutes les fois que la plume quitte le papier pour reprendre le trait plus loin, pour placer



un point, un accent ou une cédille, il se produit un retard. Si l'on ne peut supprimer ces diverses adjonctions, du moins peut-on *lier les lettres* dans la plupart des cas.

Ce qui prouve bien la nécessité des liaisons c'est le fait que les personnes qui écrivent rapidement les font instinctivement, quelquefois même *entre les mots*, donc là où l'école n'a jamais prescrit d'en mettre. Par exemple la barre du t (fig. 1) se trace souvent sans quitter le papier après le jambage (fig. 2) ; mais alors la lettre est moins reconnaissable, c'est pourquoi les personnes pressées recourent à l'autre forme de t (fig. 3) avec une boucle au bas de la lettre, ce qui permet de la différencier du l tout en la liant à la lettre suivante.

Il semblerait que le f à une seule boucle (fig. 4) soit plus facilement écrit que celui à deux boucles (fig. 5). C'est pourtant le second que l'on trace dans l'écriture rapide *parce qu'il est lié à la lettre suivante sans interruption de trait*. Il arrive même que ce f se transforme en un h allemand (fig. 6) afin de conserver la liaison tout en évitant le retour brusque du trait. Le q (fig. 7) subit deux

modifications : la plume le lie à la lettre suivante dès la pointe inférieure pour n'avoir pas à interrompre le trait ; d'autre part la lettre s'ouvre à sa partie supérieure par suite de l'arrondissement du raccord entre les deux parties de la lettre (fig. 8). — Le s (fig. 9) s'arrondit vers le haut pour la même raison que les retours brusques de trait ralentissent toujours le tracé. Mais la principale déformation du s est due à la nécessité de lier la lettre à la suivante. Cette liaison (fig. 10) fait ouvrir la lettre et supprimer le point. — Pour n'avoir pas à interrompre le trait dans le tracé du x (fig. 11), la plupart du temps on réunit les deux parties (fig. 12) bien que l'école enseigne à les séparer quand il s'agit de minuscules. D'autres personnes créent même un nouveau signe (fig. 13) plus simple : une boucle tracée d'un seul coup.

Les liaisons facilitent si bien la rapidité dans l'écriture qu'on les introduit même entre les chiffres (fig. 14 à 17). Et pourtant jamais on ne conseille aux écoliers de recourir à ces liaisons dans l'arithmétique. C'est bien la preuve que pour écrire rapidement la plume doit quitter le moins possible le papier. Une écriture courante ne peut ignorer cette règle.

2. **Le sens des courbes.** Prenez une plume et tracez rapidement une suite ininterrompue de méandres serrés (fig. 18). Vous serez aussitôt surpris de constater combien un exercice aussi élémentaire est difficile à exécuter avec régularité ; votre plume, si vous n'y prenez garde, se mettra instinctivement à tracer des u et même des e (fig. 19) au lieu de méandres ; ceux-ci peuvent se transformer aussi dans le sens contraire, en n, comme le montre la fig. 20, mais ce cas est plus rare que le premier. Si les méandres se transforment si facilement en festons (en u ou en n), c'est qu'il y a une raison physiologique, laquelle n'est pas longue à trouver. Essayez de faire changer une manivelle de direction à chaque demi-tour ; vous constaterez que c'est assez difficile sans une attention continuelle ; instinctivement, on tourne dans le même sens à cause de la *justesse acquise*. Le phénomène est identique dans l'écriture. Il est fatigant pour la main de changer la direction de la courbe quand elle trace des demi-cercles, *et d'autant plus fatigant que l'écriture est plus rapide*. Essayez de tracer sans arrêts des u et des n alternés et bien arrondis (fig. 21 et 22) et vous verrez que malgré toute votre attention les n deviendront des u (fig. 23), ou les u deviendront des n (fig. 24), car dans les deux cas la plume trouvera plus facile de toujours tourner dans le même sens à cause de la vitesse acquise. — C'est pourquoi on peut tracer rapidement et sans fatigue une succession de u (fig. 24) ou même des boucles (fig. 25 et 26) de hauteurs inégales, à condition de ne pas changer de sens.

Ceci explique encore pourquoi, dans l'écriture courante, l'alternance des courbes tantôt à droite et tantôt à gauche est un obstacle à la rapidité. Aussi la plume tend-elle à tourner dans le même sens, et *presque toujours dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre*. Cette préférence provient de ce que la plupart des lettres de l'alphabet s'écrivent en tournant vers la gauche. (Voyez a, b, c, d, e, f, i, l, o, r, t, u, v, w.) D'autres utilisent les deux sens : g, h, k, p, q, x, y. Très peu vont dans le sens des aiguilles : m, n, s, j, z. Mais alors, pour ces deux dernières séries, il se passe un phénomène tout à fait instructif : les jambages en n se transforment en u. Nous avons indiqué ces transformations dans les fig. 27 à 33 et chacun pourra en constater des exemples à foison dans les écritures de gens pressés. Les modifications du x sont particulièrement intéressantes. Avec ses deux courbes en sens inverse, cette lettre

est assez longue à tracer (fig. 31) ; aussi la remplace-t-on par un signe de multiplication (fig. 32), lequel, par suite de la liaison joignant les deux obliques et de la rotation générale du trait vers la gauche, prend tout naturellement la forme de la fig. 33.

Même les lettres à jambages rectilignes, tels que les **l, h, i, j**, sont influencées par ce mouvement de rotation et « courbent le dos » dans l'écriture rapide (fig. 34 à 39). Il n'y a guère que le **s** qui résiste à l'entraînement général, et encore certaines personnes le tracent-elles comme dans la fig. 39, où la lettre débute par une boucle allant à gauche.

3. La forme des lettres. Il est à peine besoin de remarquer qu'une lettre est d'autant plus rapidement écrite *qu'elle est plus simple*. Dans l'écriture rapide, on tend donc à simplifier les lettres en supprimant les boucles, excepté là où elles sont utiles pour les liaisons : c'est pourquoi *ces boucles disparaissent généralement dans les majuscules où elles ne servent que d'ornement, et restent dans les minuscules où elles sont nécessaires pour les liaisons* (par exemple : **l, h, k, j, y, g**).

Les *retours d'angle* tendent aussi à disparaître, à se transformer en « arrondis », comme le montrent les fig. 40 à 49.

Cette simplification des lettres ne peut être poussée très loin ; la nécessité de conserver la lisibilité s'y oppose. On ne peut donc ni la recommander ni la tolérer à l'école où l'orthographe des mots ne doit prêter à équivoque dans aucun travail d'élève. Plus tard, dans la vie, l'écriture de chaque personne peut se simplifier sans grand inconvénient pour le lecteur. On sait, en effet, que chaque mot est lu *globalement* et non lettre après lettre. Les théories modernes sur la globalisation et le syncrétisme l'ont suffisamment prouvé.

Dans les chiffres aussi, la simplification nécessitée par la vitesse tend à supprimer les angles aigus, à les arrondir (fig. 50).

De l'étude qui précède on peut conclure que *plus une écriture est arrondie, et arrondie dans le même sens de rotation, et plus elle est rapide*. Il est assez probable que si l'écriture Hulliger est critiquée dans certains milieux pour son manque de rapidité, c'est simplement à cause du grand nombre d'angles aigus qu'elle présente. Examinez un spécimen de cette écriture (fig. 51) et vous constaterez que les derniers jambages inférieurs des **i, a, e, m, n, u** sont des *angles aigus* et non des *boucles* comme dans l'écriture anglaise. C'est bien cette succession de traits verticaux et de liaisons obliques qui caractérise l'écriture Hulliger. Même la lettre **e**, qui est arrondie dans l'anglaise, a chez Hulliger son jambage descendant *rectiligne*. On dirait que la « *Hulligerschrift* » a été influencée par l'écriture allemande dont l'aspect général serait celui d'un **zig-zag serré** (fig. 52), tandis que l'aspect de l'anglaise, à laquelle nous sommes habitués, pourrait se traduire par des **méandres** (fig. 53).

En réalité, ce n'est point par concession à l'écriture allemande qu'Hulliger a admis ces brusques retours d'angle dans son système, c'est pour des raisons de *rythme*. Hulliger est opposé aux formes arrondies préconisées par Suetterlin, Leberecht, Legrun, parce que « la fréquence des arcs et l'absence de droites empêchent les alternances de mouvements différents, ce qui supprime le rythme de l'écriture si nécessaire à la régularité et à la lisibilité de celle-ci ». (R. Dottrens : « L'enseignement de l'écriture », p. 58.)

Qui a raison ? Sont-ce les partisans de l'écriture ronde ou ceux de l'écriture anguleuse ? Pour nous autres latins, il est hors de doute que l'écriture ronde

nous est plus sympathique que l'écriture anguleuse. Peut-on aller à l'encontre des goûts du public sans risquer de voir échouer la réforme ? Notre avis est *qu'il faut absolument tenir compte du facteur psychologique*, même si la question du rythme est de première importance.

Nous croyons en tout cas qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à arrondir le *e* et les jambages inférieurs des *a, e, i, u, l*, d'autant plus que l'on part, à l'école, *des minuscules d'imprimerie* (écriture script) *composées d'arcs de cercles*. L'écriture y gagnerait en rapidité, sans rien perdre de sa lisibilité.

Quant aux *m, n, h, p*, c'est une autre affaire. Nous avons vu plus haut (fig. 27, 28, 29, 30) que dans l'écriture rapide, *ils tendent irrésistiblement à se transformer en u* (ou en *i* dans la deuxième partie des *h* et *p*), à cause du sens général des courbes vers la gauche. Or, il faut éviter à tout prix, à l'école du moins, une telle déformation de ces lettres très fréquemment employées. Comment y parviendra-t-on ? Remarquons tout d'abord que c'est le dernier jambage inférieur de ces lettres qui est la cause principale de cette transformation vers le *u*, à cause de l'analogie (fig. 59, jambage souligné). *Supprimons ce dernier arrondi et remplaçons-le par un retour d'angle comme dans l'écriture Hulliger* (fig. 54) ; *la plume n'ayant pas à changer de sens de rotation pour ce dernier jambage conservera beaucoup mieux la forme régulière de trois festons dirigés vers le haut*. Écrivez rapidement les *m* de la fig. 57 et vous constaterez que ce sera beaucoup plus facile que pour ceux de la fig. 58. La même constatation peut être faite à propos des autres lettres à deux rotations, soit les *n, p, h* (nous ne parlons pas du *k*, qui est très rare).

Nous obtiendrons alors l'alphabet de la fig. 59. En somme, les lettres qui s'écrivent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (*a, b, c, d, e, f, i, l, r, u, v, w, y*) conserveraient leur arrondi au bas du dernier jambage, tandis que celles qui vont dans le sens des aiguilles (*m, n, h, p, k*) se termineraient par un brusque retour d'angle, comme dans la « *Hulligerschrift* » ; ceci afin d'éviter la déformation et, par suite, les erreurs de lecture, dans l'écriture rapide. L'aspect de cet alphabet serait moins anguleux et plus conforme à nos habitudes latines que la *Hulligerschrift*, et cependant il resterait assez de lignes droites pour conserver la lisibilité et éviter que l'ensemble ne tende vers les festons de la fig. 23.

A la fig. 60, nous présentons un spécimen de cette nouvelle écriture obtenue avec une plume mousse (demi-sphérique), et, cela va sans dire, par traction. La fig. 61 donne le même texte écrit avec une plume en biseau (plume *to*) donnant toujours par traction et automatiquement des pleins et des déliés. On voit que cette écriture diffère très peu de l'aspect de l'écriture anglaise, à laquelle nous sommes habitués. C'est, au fond, une *Hulligerschrift* adaptée à nos habitudes latines.

Richard BERGER.

LES LIVRES

Le *livre*, pièce historique en trois actes avec prologue et épilogue, par Jean Clerc. Edition Spes, 1930, composée à l'occasion du quatrième centenaire de la Réforme à Neuchâtel.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

ORGEVAUX **TEA-ROOM MOTTIER** RESTAURATION

s. Les Avants

Ligne M.O.B. - Soulloup

Au milieu du charmant vallon d'Orgevaux. But de course idéal. Rafrâichissements, café, thé, chocolat, potage. Arrangement pour écoles. Service plein air.

En juin : champs de narcisses. Flore alpestre. — Téléph. 64.262.

LA GRUYÈRE **But de courses pour sociétés et écoles**

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

LA GROTTTE aux FÉES à St-Maurice

une des merveilles de la nature ; cinq cents mètres dans le rocher. Cascade et lac illuminés. Grands jardins ombragés pour pique-nique. Jeux de quilles. Restauration. Guide. Se recommandent. H. Chevalley & Cie. Prix réduits pour écoles et sociétés.

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS

2349 m.

Bon chemin muletier

Valais, 1441 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. **33.141.**

Le beau Jura vaudois vous attend

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Ce qui vaut bien à cet endroit le surnom de la « Corniche du Jura ». Trajet très pittoresque. Buts de courses : Le Chasseron (restaurant). Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes, Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz). Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de la Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre des participants.

Demandez le Panorama et la brochure « STE-CROIX EXCURSIONS » (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1 / 50 000, en six couleurs, en vente au prix de 1 fr. -1Yv

CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN

CHEMIN DE FER MARTIGNY - ORSIÈRES

Buts de courses nombreux et variés Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. Taxes réduites pour sociétés et écoles.

Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières Renseignements et conditions à la Direction du chemin de fer M.-O., à Martigny-Bourg (Téléphone : Martigny N°. 61.070)

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LES PLÉIADES

SUR VEVEY : 1400 MÈTRES

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey
par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades

Nombreuses promenades ○○○○○○○○ Sous-bois et flores superbes
Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et
à la Direction C. E. V. à Vevey. (Tél. 52.922) Buffet Restaurant au sommet

Comme but de course choisissez :

ZINAL et le Val d'Anniviers

La Société des Hôtels vous fait des conditions spéciales pour le logis, les repas et le transport par cars. Prospectus et renseignements par **E. Haldi, directeur.**

Enfin une grammaire

attendue depuis longtemps et de toutes parts. Une **grammaire nouvelle, complète, essentiellement pratique.** Une **grammaire indispensable** à toutes les personnes qui veulent résoudre les difficultés quotidiennes du langage et de la rédaction. C'est **LA GRAMMAIRE Larousse du XXe siècle.**

En vente à la

LIBRAIRIE F. ROUGE & C^{IE}

Rue Haldimand, 6 Lausanne. Envoi franco dans toute la Suisse. Prix broché **Fr. 3.60.—.**
Prix relié plein toile **Fr. 4.85.**

Allemand ou anglais

garanti en 2 mois, **italien** en 1. Cours de 2, 3, 4 semaines également. Enseignement pour tout âge et à toute époque. Diplôme langues en 3 mois, diplôme commerce en 6. Références.

ÉCOLE TAMÉ, BADEN 57



(145 lits) 15 mai - 15 septembre

Traitements spéciaux, toutes formes de rhumatismes, faiblesse générale, repos, etc. Installations modernes. Médecin : **Dr Petitpierre.**

Cuisine soignée, prix modérés.

Renseignements complémentaires par la Direction de l'établissement à Lavey-les-Bains.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 · TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Vient de paraître :

EUROPE

Carte scolaire

Echelle : 1 : 11 000 000.

au format de 52 × 44 cm.

La carte pliée sous couverture Fr. 1.25

Cette carte politique, présentée très clairement en couleurs; donne les localités de moins de 100 000 habitants, de 100 000 à 500 000, de 500 000 à 1 000 000, de plus d'un million.

Les capitales d'État sont soulignées d'un double trait, les chemins de fer et les canaux, les éléments essentiels des montagnes sont donnés ainsi que les fleuves les plus importants. Cette carte tient compte des modifications intervenues ces dernières années dans la nomenclature des villes.

Enfin, au dos de la carte figure une statistique des États européens dont on indique la forme de gouvernement, la surface en km², la population en milliers d'habitants et les capitales.

Rappel :

CARTE DE L'EUROPE

Echelle 1 : 10 000 000 ; format 61 × 47 cm. Fr. 1.50

CARTE GÉNÉRALE DE L'EUROPE avec 16 000 noms

Echelle 1 : 5 000 000 ; format 94 × 109 cm. » 3.75

NOUVELLE CARTE MURALE DE L'EUROPE

Echelle 1 : 3 500 000 ; format 171 × 150 cm., montée sur toile et baguelettes, accompagnée d'un commentaire en 32 pages » 40.—

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *En marge du prochain Congrès.* — S. L. V. — S. P. R. : *Convention.* — Les A. J. — *Nécrologie :* J. Kupper. — VAUD : *Places au concours.* — *Bureau de placement.* — *Celles qui n'ont pas signé.* — *Revision des retraites.* — *Chômage et réparations de bâtiments scolaires.* — *Echos de promotions.* — GENÈVE : *Assemblée du groupe C. de la C. I. A.* — U. I. P. G. — MESSIEURS : *Convocation.* — DAMES : *Convocation.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PIERRE BOVET : *Notre encartage.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *A propos de l'enseignement de la langue dans les classes élémentaires.* — *Purisme.* — INFORMATION : *Société évangélique d'éducation.* — PRATIQUE : *Français :* *Le printemps à la campagne.* — *Récitations.* — SCIENCES NATURELLES : J. BOURQUIN : *Développement de la plante :* *Expériences et conseils pratiques.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

EN MARGE DU PROCHAIN CONGRÈS

Je m'étais proposé de boucler avec vous, aujourd'hui, le compte *Congrès*, mais le chroniqueur propose et... le Comité dispose ! Service commandé passe avant toute chose ! Voici ce dont il s'agit :

A l'occasion du prochain congrès, il sera organisé une **exposition d'écriture** : travaux de maîtres, travaux d'élèves, travaux artistiques en anglaise, ronde, bâtarde, gothique, moderne (emploi de la plume Redis), cahiers d'élèves, etc. Les organisateurs désireraient que les maîtres qui ont expérimenté la nouvelle méthode d'écriture (écriture droite avec la plume Redis) présentent des cahiers d'élèves ; de même, il serait souhaitable que les partisans de la vieille (oh ! que ce mot est mal choisi...) méthode envoient également des cahiers d'élèves. Ainsi tout le monde pourrait se faire une opinion.

On se recommande pour des travaux de maîtres, écriture avec effets décoratifs, modèles, exercices de fantaisie, etc.

Prière d'adresser les inscriptions à M. Henri Perrenoud, instituteur, Billodes 42 a, Le Locle, qui donnera de plus amples détails, si on le désire. L'exposition ne sera organisée que si les documents sont en nombre suffisant.

Voici ma commission faite, et comme la place m'est comptée, je vous donne rendez-vous à la semaine prochaine... nous avons des comptes à régler !

F. J.

S. L. V. — S. P. R.

Nous donnons ci-dessous le texte de la convention qui a été établie par les représentants des deux Associations. La prochaine assemblée des délégués du Schw. Lehrerverein et le Congrès de la Chaux-de-Fonds seront appelés à la ratifier.

Convention entre la Société des instituteurs suisses (S.L.V.) et la Société pédagogique de la Suisse romande (S.P.R.)

Le S.L.V. et la S.P.R. considérant que les deux associations entretiennent depuis plusieurs années d'excellentes relations, qu'elles poursuivent les mêmes